

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze le neuf décembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Pérignat-ès-Allier, sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 4 décembre 2014

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 23
- ❖ Présents : 21
- ❖ Votants : 23

Présents : Maurice DESCHAMPS – Serge GAYTON - Guy MAILLARD - Nathalie MONIO - Nicole NENOT (Chauriat) – Olivier BOULICAUD – Yamina KADDOUR – René LEMERLE - Marie-Thérèse THEVENET - Gilles VOLDOIRE (Dallet) – Pascal BOITEL – Jean DELAUGERRE - Claude DELETANG - Amandine PENDINO –François RUDEL – (Mezel) – Jean-Pierre BUCHE – Marie-Jo GRIFFON - Colette HENRION – Bernard LEON (Pérignat-ès-Allier) – Philippe DOMAS – Jean-Louis HOSTALIER (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : Monique POUMARAT (Mezel) – Fabienne POUPENEY (Pérignat-ès-Allier).

Procurations : Fabienne POUPENEY à Jean-Pierre BUCHE – Monique POUMARAT à François RUDEL.

Claude DELETANG est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président indique qu'il convient de retirer la délibération relative à l'adhésion à un groupement d'achat d'électricité du SIEG car cela ne concerne que les contrats supérieurs à 36 kVa et Mur-ès-Allier n'en a aucun.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2014
2. Personnel : création d'un poste d'agent social de 2^{ème} classe et d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe
3. Candidature du Grand Clermont au programme LEADER pour la valorisation de la rivière Allier
4. Questions diverses

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 NOVEMBRE 2014

Le Président soumet le procès-verbal du 13 novembre 2014 au vote du Conseil Communautaire. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

II - PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL DE 2^{ème} CLASSE ET D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2^{ème} CLASSE

Gilles VOLDOIRE : conformément à ce que j'avais évoqué à plusieurs reprises, je propose que les deux postes de contractuels relatifs à l'animation du Relais Assistantes Maternelles et à la mise en réseau des bibliothèques, la culture, la communication et le social soient transformés en postes de titulaires de la fonction publique territoriale de catégorie C.

A cela, une raison essentielle : la Communauté de Communes connaît aujourd'hui une situation instable avec sa disparition prochaine par éclatement ou fusion avec un autre EPCI et j'ai la volonté de protéger les deux agents actuellement en poste.

Les emplois de contractuels sont des emplois précaires et je rappelle que les deux ont été créés dans le cadre de prises de compétences et donc de décisions politiques. Une titularisation permet ensuite à l'agent de muter dans une autre collectivité. L'impact budgétaire est nul car les salaires restent identiques.

Je propose donc que nous en débattions tout en étant vigilants sur les propos car derrière ces créations de postes, il y a des personnes. Les débats sont publics et il ne faudrait pas tenir des propos qui pourraient blesser.

Claude DELETANG : le Conseil municipal de Mezel a voté à l'unanimité pour ces titularisations et a mandaté ses délégués communautaires pour voter pour.

Philippe DOMAS : je me battrais pour que l'on reprenne tout le personnel dans la nouvelle intercommunalité. Je me suis toujours battu également pour que les personnes qui réussissent des concours soient nommées.

Sandy est sur un poste qui était occupé par une titulaire donc cela ne me pose aucune difficulté. En revanche, pour le poste de bibliothécaire, cela me dérange plus car c'est un poste de contractuel que nous avons créé. Cela me pose plus de souci car nous allons faire du chantage à une autre collectivité. Le poste d'agent du patrimoine n'a pas été créé sur Mur-ès-Allier et je ne veux donc pas amener un emploi ailleurs.

Jean-Louis HOSTALIER : elle est en catégorie A, elle coûtera forcément plus cher. On sait qu'une catégorie C coûte 1 400 € brut, et une catégorie A, c'est le double, donc ce sera bien plus.

Stéphanie VERGNIAUD : absolument pas. Pour information l'agent est rémunéré actuellement à hauteur de 1 500 € net par mois.

Gilles VOLDOIRE : son salaire sera le même.

Maurice DESCHAMPS : il faut dépassionner le débat. On ne parle pas des personnes mais il faut que l'on sache qu'est-ce qu'on a fait, quels sont nos besoins et quels sont les moyens mis en face.

Pour le RAM, le poste ne me pose aucune difficulté car, quel que soit le devenir, les communes pourront le reprendre. Il y a un engagement moral pour dire que l'on maintiendra le service au moins sur les cinq communes.

Pour la mise en réseau des bibliothèques, sur un 17 h 30, cela me semblait à terme convenu. C'est devenu ensuite un poste de chargé de mission, les choses ont évolué et changé. Je ne veux pas prendre la responsabilité d'imposer un poste ailleurs.

Attention car, aujourd'hui, il y a 5 millions de chômeurs, et on ne peut pas créer 5 millions d'emplois. Un poste, c'est aussi des investissements en moins, pourtant l'investissement, c'est ce qui crée des emplois et ce qui répond aux besoins de la population.

Demain, nous ne savons pas ce qu'il adviendra de la Communauté de Communes mais nous serons co-responsables de la nouvelle structure. La Communauté de Communes de Billom/St-Dier est en surcharge de personnel et cela se traduit par une augmentation des impôts.

Nous en avons discuté en bureau municipal et en ce qui me concerne, je m'abstiendrai sur le poste d'adjoint du patrimoine.

René LEMERLE : pour le RAM, il n'y a effectivement pas de question à se poser. Pour le deuxième poste, je suis très choqué lorsque l'on dit que l'on va faire un « pont d'or » à une personne à bac + 4 avec un master que l'on va mettre en catégorie C. Si on allait à Clermont Communauté, je ne me ferais aucun souci pour la reprise du poste bibliothèque/culture, ailleurs, la reprise de contractuels sera sûrement plus ambiguë.

Jean-Pierre BUCHE : je suis totalement d'accord avec Maurice et René pour le RAM et souhaite deux votes distincts pour chacun des deux postes.

Pour les élus de Pérignat, la compétence bibliothèque n'a pas bouleversé la lecture sur le territoire et cela ne nous semble pas être une priorité. Quel que soit le territoire où nous allons aller, il faudra trouver une place pour les agents.

Comme l'a dit Fabienne en bureau, il y a des personnes qui passent des concours de catégories A et B et peuvent en perdre le bénéfice à termes parce qu'ils ne trouvent pas de poste pour être titularisés car des collectivités titularisent des A en catégorie C. On pénalise donc des fonctionnaires territoriaux.

Le projet sur la réforme territoriale piétine un peu et il ne me semble pas qu'il y ait urgence à titulariser les agents.

En tout état de cause, Pérignat votera contre la création d'un poste d'adjoint du patrimoine.

François RUDEL : le poste n'est pas uniquement occupé sur le réseau des bibliothèques. Arrivent les projets LEADER, voie verte, le contrat Auvergne + pour lesquels il va y avoir beaucoup de travail. Je ne pense pas que Stéphanie puisse assumer tout cela en plus de ce qu'elle fait déjà. Il faut utiliser les ressources humaines existantes, faisons confiance au personnel, on ne les titularise pas contre leur gré.

Yamina KADDOUR : le poste n'est effectivement pas uniquement sur les bibliothèques. Lorsqu'il y a la fête du jeu et que vous déplacez 200 personnes, que vous prenez, comme intervenants, la Ludothèque, des personnes de Lyon pour les KAPLA, on fait bien travailler des gens et on crée de l'activité économique. Ce qui s'est passé sur le territoire a permis de créer du lien et a rayonné bien au-delà de nos cinq communes.

Lorsque l'on peut mettre une personne de qualité sur un poste et l'amener vers un autre territoire c'est une richesse pour ce dernier.

Parfois, on voit des personnes non compétentes avoir des concours, ce n'est pas un gage de qualité, et j'ai connu cette situation en tant qu'enseignante contractuelle avant d'avoir le concours.

Etre contractuelle c'est laisser les gens dans la précarité et pour l'avoir connu je ne peux pas l'accepter.

Gilles VOLDOIRE : lorsque l'on a lancé le recrutement pour le RAM, une seule titulaire a candidaté mais son profil ne semblait pas correspondre aux attentes du poste.

Le poste de chargé de mission est réparti pour 50 % sur le réseau des bibliothèques et 50 % sur la culture, la communication et le social. Il est de notre ressort de créer ou pas un poste.

Pour moi, nous sommes sur la protection du personnel. Je ne suis pas sûr que l'on ait la possibilité d'influer sur le nouvel EPCI pour reprendre la totalité du personnel.

L'argument selon lequel « nous n'avons pas à imposer du personnel » me fait dire que, bien au contraire, c'est une clarté de notre part car, vous le savez bien, les postes de contractuels ne seront pas forcément maintenus, même à Clermont Communauté.

Je vous ai envoyé à tous les statistiques de fréquentation des bibliothèques et on ne peut que constater une forte augmentation du nombre de lecteurs depuis la création du réseau.

Jean-Pierre BUCHE : je ne crois pas avoir stigmatisé quiconque et je n'ai jamais remis en question les qualités professionnelles de l'agent. La question que l'on se pose est politique : « est-ce que créer un poste correspond à un besoin que nous avons ? »

J'entends que la chargée de mission remplit des missions autres et je rappelle qu'auparavant, nous avions une chargée de mission qui occupait déjà un poste et remplissait également d'autres missions. Confier de nouvelles missions à l'agent en place n'est pas une vraie décision.

La création de ce poste pourrait pénaliser un autre EPCI, mais je n'ai jamais dit que c'était la personne qui pénaliserait la nouvelle structure.

Guy MAILLARD : chacun développe ses arguments selon ses propres convictions. Dès le départ, les arguments ont été biaisés car on a fait un discours portant sur le social. Dans toutes les collectivités on pourrait embaucher mais on ne le fait pas. On découvre aujourd'hui que le poste est indispensable car on se rend compte que demain il va y avoir beaucoup de travail.

La personne est investie, un gros travail est fait, j'ai bien vu les statistiques mais il fallait se poser la question du poste avant.

Gilles VOLDOIRE : c'est peut-être de l'affecte, parfois il en faut un peu, et je l'assume totalement.

François RUDEL : si je comprends bien ce que dit Jean-Pierre par rapport au travail à venir sur l'environnement, c'est une mission spécifique et tu nous dis qu'il faudrait embaucher une autre personne ?

Maurice DESCHAMPS : les rôles des Communautés de Communes étaient, à la base, de mettre des choses en commun pour réduire les coûts de personnels dans nos communes. On est responsable de l'argent public et il

ne faut pas que cela impacte les investissements. Les entreprises sont en difficulté, demain nous ne pourrons plus entretenir nos routes et nous devons définir des priorités.

René LEMERLE : on dit que l'on ne doit pas embaucher des catégories A en catégorie C mais dans nos communes que faisons-nous ? Cela n'en gêne pas certains de faire faire du travail de niveau A à des personnes en catégorie C qui sont ainsi bien moins payées.

Jean-Pierre BUCHE : je suis tout à fait favorable à l'évolution des ressources humaines. Je n'ai jamais dit qu'il fallait licencier ou supprimer l'emploi. La question est de savoir si l'on passe le poste de statut de contractuel à celui de titulaire ?

Bernard LEON : malgré ce qui est dit, je trouve que le débat est totalement passionnel car on est sur des personnes. Pour dépassionner, je souhaiterais que les votes se fassent à bulletin secret.

Gilles VOLDOIRE : les EPCI n'ont pas été forcément créés pour transférer des compétences des communes vers les intercommunalités et nous, élus de Mur-ès-Allier, nous avons plutôt décidé de faire des choses nouvelles.

→ Six personnes souhaitent le vote à bulletin secret, ce qui représente moins d'un tiers de l'assemblée mais le président accepte ce mode de scrutin.

Le président propose les votes ci-dessous :

❶ Création d'un poste d'agent social de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème})

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- * Nombre de bulletins : 23
- * Nombre de voix POUR : 23
- * Nombre de voix CONTRE : 0
- * Nombre d'abstentions : 0

A 23 VOIX POUR, l'assemblée décide de créer un poste d'agent social de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2015.

❷ Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème})

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- * Nombre de bulletins : 23
- * Nombre de voix POUR : 12
- * Nombre de voix CONTRE : 9
- * Nombre d'abstentions : 2

A 12 VOIX POUR, l'assemblée décide de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le tableau des effectifs sera modifié conformément à ces créations.

III - CANDIDATURE DU GRAND CLERMONT AU PROGRAMME LEADER POUR LA VALORISATION DE LA RIVIERE ALLIER

Gilles VOLDOIRE : le Grand Clermont souhaite candidater à un programme LEADER qui est un programme Européen à l'attention des territoires ruraux. En région Auvergne, tous les territoires peuvent y prétendre, sauf Clermont Communauté.

L'objectif est de candidater pour des actions de valorisation sur le Val d'Allier, malheureusement les communes de Cournon et Pont-du-Château ne peuvent pas prétendre à ces financements qui seront de 66 millions d'euros pour la seule région Auvergne contre 25 sur le dernier programme.

A savoir qu'un programme LEADER permet de financer des projets publics mais aussi privés.

Le président fait lecture du projet de délibération suivant :

Monsieur le Président rappelle que LEADER est un acronyme pour « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Il s'agit d'une méthode de mise en œuvre des mesures de développement rural finançables dans le cadre du deuxième pilier de la politique agricole commune au travers du Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER).

Pour la période 2014-2020, cette méthode a été élargie par l'Union Européenne sous le nom de DLAL (Développement Local mené par les Acteurs Locaux) applicable à tous les Fonds (dont le FEDER et le FSE) pour les Etats Membres et les Autorités de Gestion qui le souhaitent.

Le Pays du Grand-Clermont souhaite candidater pour bénéficier de ce fonds en qualité de GAL (Groupes d'Action Locale). Un GAL constitue un territoire sélectionné pour mettre en œuvre le LEADER.

L'objectif du LEADER est de soutenir des projets contribuant à une stratégie locale multisectorielle élaborée sur la base du potentiel et des besoins du territoire rural.

En voici les principes fondamentaux :

- la définition d'un territoire rural identifié à une échelle pertinente présentant une masse critique,*
- l'élaboration d'une stratégie multisectorielle et intégrée de développement faisant suite à une analyse partagée des objectifs de développement du territoire, sur la base d'une analyse des forces et contraintes du territoire,*
- la constitution d'un partenariat local public-privé chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de développement et rassemblé au sein du groupe d'action locale (GAL)*
- la nécessité d'intégrer des aspects innovants pour le contexte local ainsi que la mise en réseau des acteurs et la coopération entre territoires à l'intérieur de l'Etat membre (coopération interterritoriale) ou avec des territoires d'autres Etats Membres ou de Pays Tiers (coopération transnationale).*
- une approche ascendante : le GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie.*

Le Grand-Clermont est, pour cet appel à projet, candidat pour la première année. A ce titre, il propose de retenir comme stratégie « le développement du Val d'Allier » qui concernerait, à l'échelle du pays, les communautés suivantes : Mur-es-Allier, Gergovie Val d'Allier et Allier Comté Communauté.

Compte tenu de la stratégie proposée par le Grand-Clermont,

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires :

- **DE VALIDER** la participation active de Mur-ès-Allier à l'élaboration de la candidature au programme LEADER 2014-2020 portée par le Grand-Clermont.*
- **DE L'AUTORISER** à engager toutes les démarches nécessaires au dossier de candidature.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

IV - QUESTIONS DIVERSES

4.1 - Réforme territoriale

Gilles VOLDOIRE : comme cela avait été prévu, le Préfet a organisé une réunion avec les élus du Grand Clermont le 3 décembre dernier. A cette occasion, il a rappelé plusieurs principes :

- ✗ L'obligation de lancer la révision de la carte de l'intercommunalité après chaque élection municipale,
- ✗ La non remise en cause de la date du 1^{er} janvier 2017 pour une fusion effective des intercommunalités. Toutefois, les discussions pourront être repoussées pour un arrêt final du schéma en février 2016 au lieu du 31 décembre 2015,
- ✗ Ce nouveau schéma sera une décision d'élus et non une décision des services de l'Etat,

- ✗ Le préfet n'est pas opposé à l'éclatement des périmètres existants. Il a évoqué la représentativité avec les accords locaux et a rappelé que le Sénat venait de faire une nouvelle proposition de loi pour maintenir ces accords.

Le Préfet a présenté une carte de l'INSEE sur laquelle ont été arrêtés des bassins de vie : Dallet, Mezel, Pérignat et St-Bonnet sont rattachés à celui de Clermont-Fd et Chauriat à celui de Billom.

L'idée est de créer un pôle d'équilibre au sud de l'agglomération mais le Secrétaire Général a également précisé qu'il ne serait pas hostile à une carte de l'intercommunalité calé sur celle des cantons.

Enfin, Le Préfet s'est entretenu avec Olivier BIANCHI qui a fait savoir que les maires de Clermont Communauté n'étaient pas franchement favorables à une extension du périmètre de l'agglomération, excepté Bertrand PASCUITO (maire de Cournon). A très court terme, le président de Clermont Communauté a pour priorité le passage de l'intercommunalité en Communauté Urbaine.

Le préfet demande aux maires qui souhaitent intégrer Clermont Communauté de lui adresser un courrier en ce sens. Il n'a pas demandé de délibération.

Sinon, les cinq maires ont déjà rencontré :

- ✗ le président de Billom/St-Dier – Vallée du Jauron. Cette Communauté de Communes n'a pas émis d'avis sur un agrandissement éventuel.
- ✗ le président de Gergovie Val d'Allier accompagné de 3 autres maires et qui se sont dit prêts à accueillir des communes supplémentaires. Cet EPCI a déjà noué des contacts avec Les Cheires et Allier Comté Communauté, ce qui pourrait faire un territoire de 4 EPCI regroupant 45 000 habitants.

Guy MAILLARD : je trouve anormal qu'un simple courrier d'un maire suffise pour se positionner sur Clermont Communauté. La délibération me semble indispensable.

Gilles VOLDOIRE : le préfet a parlé uniquement d'un courrier mais chacun est libre d'adresser ce qu'il souhaite.

François RUDEL : il vaudrait mieux attendre que les lois soient votées pour se prononcer. Pour connaître quelques maires de Clermont Communauté, l'agrandissement du périmètre est un sujet qui n'a jamais été évoqué ni en conseil communautaire, ni en bureau, ni dans aucune autre instance.

René LEMERLE : le fait de passer en Communauté Urbaine a d'énormes conséquences sur les syndicats d'eau et d'assainissement alentours. Il y a aura des incidences sur la représentativité au sein des différents organismes.

Maurice DESCHAMPS : au SIAREC, nous avons déjà anticipé avec l'adhésion d'un EPCI.

Gilles VOLDOIRE : ce que dit René c'est qu'une commune ne peut pas être adhérente à deux syndicats qui font la même chose.

Jean-Pierre BUCHE : les élus de Gergovie sont à l'écoute et prêts à discuter. Au départ, ils n'étaient pas enclins à s'élargir mais finalement, ils ne sont pas hostiles pour accueillir de nouveaux territoires. Tout cela mérite d'être sujet à une discussion et je suis très surpris que le Secrétaire Général de la Préfecture ait évoqué le calage des périmètres sur les cantons.

4.2 – Ecopôle et voie verte

Gilles VOLDOIRE : actuellement, plusieurs projets sont en train d'émerger sur le territoire et afin que tous les élus aient le même niveau d'information et de connaissance, je souhaiterais organiser une réunion d'information ouverte à tous les élus municipaux autour :

- ✗ Du val d'Allier et de l'étude de valorisation en cours,
- ✗ L'écopôle
- ✗ Le projet de voie verte.

Pour tous ces projets, nous nous heurtons à une problématique de gouvernance qu'il faudra résoudre au plus tôt pour ne pas freiner les projets.

4.3 – Contrats Auvergne + et Contrat Territorial de Développement Durable

Gilles VOLDOIRE : le Département et la Région reconduisent respectivement une 2^{ème} et 3^{ème} génération de contrats avec les EPCI pour 2016. Des présentations de ces nouveaux contrats ont été faites récemment et trois domaines de compétences sont retenus par les deux collectivités :

- ✗ L'attractivité du territoire, accueil et maintien de la population
- ✗ Le développement numérique
- ✗ La transition énergétique.

Mur-ès-Allier devra travailler sur un diagnostic de son territoire et la définition d'axes politiques et d'actions à mettre en œuvre.

Gilles VOLDOIRE souhaite qu'une présentation de ces deux contrats soit également faite en même temps que celles liées à l'Allier.

François RUDEL : ces deux contrats vont nécessiter une grande réflexion, il faut des projets bien bâtis, des projets efficaces et qui nous servent. Sur le contrat précédent, 50 % de l'enveloppe allouée n'a pas été consommée, il faudra faire mieux.

Jean-Pierre BUCHE : nous n'avons pas eu de lignes politiques claires. Je pense que cela sera compliqué surtout quand je vois quelles difficultés on a pour se mettre d'accord sur l'EPCI où nous souhaiterions aller.

4.4 – L'Application du Droit des Sols (ADS)

Gilles VOLDOIRE : le chantier de création d'un pôle d'instructeurs au sein du Grand Clermont avance rapidement. Les recrutements sont lancés pour une embauche courant janvier.

4.5 – Informatique

Gilles VOLDOIRE : en bureau, nous avons évoqué le fait de demander à notre prestataire SIG de nous extraire un document sur lequel il y aurait le classement fiscal de tous nos immeubles de nos cinq communes pour peut-être commencer à travailler sur un classement commun, car rappelons-le, une partie de la taxe d'habitation revient à l'intercommunalité.

4.6 – Questions diverses

- Guy MAILLARD : où en est-on des chambres d'hôtel ? On entend beaucoup de choses sur le restaurant, qu'en est-il ?

Gilles VOLDOIRE : M. BERNARD a une très bonne fréquentation de son établissement qui marche bien. Le problème reste les chambres qui ne sont toujours pas livrées, un courrier de mise en demeure va être adressé au maître d'œuvre.

- René LEMERLE : y aura-t-il un débat politique pour faire quelque chose en commun car si tout le monde attend, on ne fera rien avant 2017 ?

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 h 00